Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260630-DM2026_125-DE

ville de BOURGUEIL

DÉCISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal

DM2026-125 AVENANT N°1 A LA CONVENTION INITIALE DE MISE A DISPOSITION DU HALL D'ACCUEIL – ASSOCIATION « AGEVIE »

Le Maire de la commune de Bourgueil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération référencée D2026-051 en date du 08 avril 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire, durant la durée de son mandat pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU la délibération n° D2024-099 en date du 17 septembre 2024 portant revalorisation des tarifs d'occupation du domaine public,

VU la décision du Maire n° 2026-94, portant signature d'une convention de mise à disposition du hall d'accueil, située place Marcellin Renault à Bourgueil avec l'association « AGEVIE », du 20 mai 2026 au 31 décembre 2026,

CONSIDERANT la demande de l'association « AGEVIE », en date du 19 juin 2026**, portant sur la modification de changer de jour de présence, à savoir les lundis au lieu des mercredis (les horaires restants inchangés).**

Il convient de rédiger un avenant n°1 à la convention initiale de mise à disposition du hall d'accueil.

DÉCIDE

Article 1er : De procéder à la signature de l'avenant n°1 à la convention initiale de mise à disposition du hall d'accueil, située place Marcellin Renault à Bourgueil, avec Madame Françoise LE ROCH, responsable du service Habitat inclusif et Plateforme du répit pour les aidants de l'association « AGEVIE », à compter du :

- **Lundi 06 juillet 2026 au 31 décembre 2026 (petites et grandes vacances comprises)**

Les autres dispositions de ladite convention restent inchangées.

Article 2 : Copie de la présente décision sera transmise au préfet d'Indre-et-Loire, publiée et notifiée à l'intéressé.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Chinon
- Monsieur le Trésorier de Chinon
- L'occupante

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait à Bourgueil, le 30 juin 2026

Le Maire,
Benoît BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260630-DM2026_125-DE

ville de BOURGUEIL

AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU HALL D'ACCUEIL

ENTRE

La commune de BOURGUEIL, représentée par le Maire, **Monsieur Benoît BARANGER**, autorisé à signer par délibération du Conseil Municipal n°2026-051 en date du 08 avril 2026,
d'une part

Et

L'association « AGEVIE », représentée par la responsable du service Habitat inclusif et Plateforme de répit pour les aidants, Madame Françoise LE ROCH, dont le siège se situe au 241 rue Edouard Vaillant – BP 75825 – 37058 TOURS cedex,
d'autre part,

Préambule

Le 05 mai 2026, les parties ont conclu une convention de mise à disposition du hall d'accueil, situé place Marcellin Renault à Bourgueil, permettant d'organiser des temps collectifs avec les locataires de l'Habitat inclusif de Bourgueil.
L'association « AGEVIE » souhaitant changer le jour de présence, à savoir les lundis au lieu des mercredis. (Les horaires restant inchangés).

Il est ainsi convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

L'occupante est autorisée à occuper les lieux à compter du :

- **Lundi 06 juillet 2026 au 31 décembre 2026 (petites et grandes vacances comprises)**

Les autres dispositions de ladite convention restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires :

A Bourgueil, le 22 juin 2026

La responsable du service Habitat inclusifs,

Françoise LE ROCH

Le Maire,

Benoît BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140